



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011

Le quinze septembre deux mil onze, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : CHAUVEAU Jacky, COULON Maryvonne, MARICHAL Benoît, HAMET Jérôme, LABASQUE Guy, MARTIN Jean-Pierre, MAHIEU Céline, DE PRAETER Betty, , ORHON Marie-Françoise, LEBANNIER Jacky, HUAULME Didier, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mr Christophe BESNIER,

Mme Frédérique HENOCH qui a donné procuration à Mme Maryvonne COULON

Mr Pierre AVALLART qui a donné procuration à Mr Jacky CHAUVEAU

Mme Céline MAHIEU a été élue secrétaire.

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2011

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire interroge les élus s'ils acceptent de traiter en questions diverses : redevance assainissement erreur sur tarif 2011

A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord

DEMISSION 4° ADJOINT

Par courrier en date du 25 juillet 2011 Monsieur le Préfet de la Mayenne a accepté la démission de Monsieur Landry LEVILLAIN de sa fonction d'adjoint et de Conseiller Municipal, Les élus sont invités à se prononcer pour désigner ou non un nouvel adjoint
Après débats, compte tenu des fonctions et compétences attribuées à l'actuel bureau municipal,

Considérant que l'ensemble des projets de la collectivité ne peuvent être conçus qu'avec l'appui d'un 4° adjoint

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'élire un nouvel adjoint.

ELECTION NOUVEL ADJOINT

Monsieur le Maire invite les élus à procéder à l'élection d'un 4° adjoint

L'élection à lieu à bulletins secrets

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Céline MAHIEU : 11 voix

Benoît MARICHAL : 1 voix

Mme Céline MAHIEU est élue 4^e adjointe et a été immédiatement installée.

Betty de PRAETER et Jérôme HAMET se proposent d'intégrer la commission communication vie associative.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prévoit de redéfinir précisément les commissions lors de la prochaine réunion.

ACHAT TERRAIN ENTRE IMPASSE ARAGON ET RUE DU PRIEURÉ

Il s'avère que le passage derrière l'école : l'impasse Aragon n'est pas communale dans son ensemble : une petite pointe appartient à Monsieur TESSARD Jean-Pierre issue de sa propriété 1 rue du Prieuré (maison + terrain)

A cet endroit des travaux sur le réseau public d'électricité ont été réalisés l'année dernière. Sur demande de Monsieur TESSARD il convient de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal

Vu l'actuel plan cadastral,

Considérant la nécessité d'intégrer cette petite section dans l'impasse Aragon afin que celle-ci soit répertoriée officiellement voie communale sur toute sa longueur jusqu'à l'intersection de la rue du Prieuré

Le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir cette petite pointe de terrain pour 500 € ; bornage et frais notariés seront à la charge de la commune .
- Autorise le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Guy LABASQUE, 1^{er} adjoint à signer l'acte notarié et toutes pièces inhérentes à cette décision.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE RESTAURANT

Monsieur le Maire informe les élus que certaines dépenses se rapportant aux travaux du futur restaurant ne peuvent pas être imputées en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu le budget annexe restaurant voté le 31 mars 2011 ;

Vu le lancement de l'opération ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section de fonctionnement :



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	Budget primitif 2011	Décision modificative n° 2	Total
Section de fonctionnement			
Dépense			
Article 67441 subventions budgets annexes	188.201,49	+ 5.000,00	193.201,49
Recettes			
Article 7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation	7.500,00	+5.000,00	12.500,00

<i>BUDGET ANNEXE RESTAURANT</i>	Budget primitif 2011	Décision modificative n° 1	Total
Section de fonctionnement			
Dépense			
Article 60612 Energie-Electricité	/	500,00	500,00
Article 60632 Fournitures petit équipement	/	2.000,00	2.000,00
Article 6068 Autres matières et fournitures	/	600,00	600,00
Article 6135 Locations mobilières	/	500,00	500,00
Article 6237 Publications	/	200,00	200,00
Article 022 Dépenses imprévues	/	200,00	200,00
Article 023 virement à la section d'investisist		1.000,00	1.000,00
Recettes	/		
Article 774 Subvention exceptionnelle		5.000,00	5.000,00
Section d'investissement			
Dépense			
020 Dépenses imprévues	/	1.000,00	1.000,00
Recettes			
Article 021 virement de la section de fonctionnement	/	1.000,00	1.000,00



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

TARIFS GARDERIE PERI-SCOLAIRE

A compter du 1^{er} septembre 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs de la garderie périscolaire comme suit :

Matin	1.40 €
Soir	1.72 €

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

4 déclarations d'intention d'aliéner les propriétés situées :

- 6 rue des Pinsons
- 6 et 6 bis rue de la Fraternité
- 19 rue des Sencies
- 6 rue Boris Vian

ont fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain

RAPPORT D'ACTIVITES 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a transmis le rapport d'activités 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui sera tenu à disposition du public pour consultation.

Il demande à nouveau que les coûts de revient collecte en porte à porte et dépôts en conteneurs semi-enterrés apparaissent sur ces rapports.

RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a transmis le rapport d'activités 2010 sur le service public d'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui sera tenu à disposition du public pour consultation.

Des eaux usées s'écouleraient dans un fossé route de Bierné.
Ce point sera signalé à la Société SCE en charge actuellement du diagnostic assainissement.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

QUESTIONS INFORMATIONS DIVERSES.

Erreur tarifs 2011 redevance assainissement

Suite à la réunion du 6 novembre 2010, Monsieur le Maire signale qu'une erreur apparaît au niveau du forfait au semestre 2011, le montant indiqué de 14,16 € est erroné et propose de revoir ce tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 17,00€ le montant du forfait au semestre redevance assainissement année 2011.

Le prix du m³ d'eau consommé est maintenu à 1,22€.

Rentrée scolaire RPI Bouère St Brice

Effectif réel 184 élèves répartis en 7 classes

Le Conseil Général a modifié les circuits des cars scolaires, 2 cars sont en service.

Les problèmes de transport rencontrés les premiers jours ont été rapidement solutionnés.

Restaurant

Démarrage des travaux le 19 septembre

Pour information du public, les plans seront insérés sur le site internet

Situation APROCHIM

Monsieur le Maire informe les élus de l'évolution de la situation

- Les Agriculteurs ont reçu une proposition d'indemnisation
- Suivant arrêté préfectoral, l'entreprise est autorisée à reprendre l'activité à 100 % pendant 3 mois
- Plan de surveillance redéfini

Prochaine réunion avec Monsieur le Sous-Préfet le 23 septembre

Panneau lumineux

Les messages concernant les informations sur la commune ainsi que les manifestations des associations sont désormais diffusés par la mairie.

Les associations locales sont invitées à fournir leur message par écrit ou par mail au secrétariat de mairie.

La Communauté de Communes propriétaire du panneau met en ligne ses annonces directement.

Des dysfonctionnements inopinés restent encore possibles

Commissions Urbanisme Patrimoine & Espace Rural-Environnement

Une réunion est programmée le 10 octobre - 20h30 à la mairie

Points évoqués

- Pave



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

- Salle polyvalente , audit énergétique demande de subvention
- Mur en péril Rue Boris Vian

Stage formation pompier

Un agent communal suit actuellement une formation pompier. Une session se déroulera lors des vacances de la Toussaint et certains mercredis.

Une convention sera définie avec le SDIS pour mise à disposition d'agents communaux.

Centre de loisirs intercommunal Bouère Grez St Brice

Désormais comme l'exige la réglementation, les tarifs sont définis en fonction du quotient familial de chaque famille.

Spectacle Nuits de la Mayenne

Monsieur le Maire dresse le bilan de cette soirée qui s'est déroulée le 10 août au Château de la Vézouzière et a accueilli environ 430 spectateurs.

Il remercie vivement l'ensemble des bénévoles, agents, élus & conjoints qui ont participé activement à l'organisation de cette soirée, mise en place du matériel et rangement le lendemain.

Récemment en reprenant contact les propriétaires, ceux-ci ont confirmé également leur satisfaction.

La municipalité s'appuiera en quelque sorte sur cette organisation pour la mise en place de Planète en Fête en juillet 2012 : la municipalité étant sollicitée pour une aide technique et logistique. Une réunion sera prévue en novembre avec les organisateurs.

Animations en septembre

- Concert à « Baudoin » organisé par l'association Tallani's Garden dimanche 18 septembre à 16h00
- Rallye pédestre & Randonnée VTT organisés par les Pompiers dimanche 24 septembre à partir de 20h00

Préparation des réunions

Dans le cadre de la préservation de l'environnement et comme proposé actuellement par de nombreux services administratifs préfecture , collectivités etc..., les dossiers de préparation des réunions de Conseil Municipal ou autres réunions de commissions ne seront plus présentés en version papier.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Ces dossiers seront désormais transmis uniquement par internet (excepté pour les élus qui ne disposent pas d'internet ou qui souhaitent conserver le support en version papier)

Le déroulement des réunions se fera par vidéo projection (sauf problème technique)

La convocation restera écrite pour tous les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 mn